

Communique de presse:7ieme Bebe

Le 5 décembre 2010 à 11h45 un nouveau-né en bonne santé a été déposé dans la fenêtre à bébé de l'Hôpital Régional d'Einsiedeln. C'est une petite fille. Pour l'instant, le nouveau-né restera à l'Hôpital Régional d'Einsiedeln afin de pouvoir profiter d'un contrôle médical approfondi. L'administration de l'hôpital a immédiatement prévenu l'autorité de tutelle d'Einsiedeln, et le président a placé le nouveau-né sous tutelle. C'est donc le tuteur légal qui a la compétence pour tous les aspects juridiques concernant le bébé. Il prend en charge les droits et les devoirs qui incombent en temps normal aux parents d'un enfant. Il devra surtout faire attention à ce que la sphère privée de la petite fille soit respectée, aussi bien maintenant que dans le futur.

La mère et le père de l'enfant ont le droit de reprendre leur bébé jusqu'à la signature de l'adoption, à condition que la maternité ou la paternité puisse être reconnue et ne fasse aucun doute, et qu'ils aient les conditions requises à la prise en charge de l'enfant. D'après l'article 264 du code civil, les parents d'accueil peuvent adopter l'enfant après un an de soins et d'éducation.

L'autorité de tutelle d'Einsiedeln invite la mère, voire le père ou toute autre personne pouvant fournir des indications utiles et précises, à téléphoner au 055 418 42 29. Leur anonymat face au public et la protection de leur personnalité sont garantis.